

PROJET

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance ordinaire ce 13 septembre 2021, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Georges Décarie
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Bruno Sanssouci
Madame la conseillère: Suzie Radermaker
Madame la conseillère : Francine Létourneau

Assiste également à la séance, Monsieur François St-Amour, directeur général.

Résolution 2021.09.242
Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettait au conseil de siéger à huis clos et qui autorisait les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que la Municipalité doit permettre au public de connaître la teneur des discussions ayant lieu entre les participants lors des séances publiques et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT la capacité d'accès restreint de la salle du conseil municipal afin de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantal

ET RÉSOLU que la présente séance soit tenue en présentiel dans le respect du nombre maximal de participants et le respect des mesures sanitaires.

Que si l'accès à une partie du public doit être refusé, l'enregistrement audio de la séance sera publié, dès que possible, sur le site Internet de la Municipalité.

Que la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
Avec l'ajout du point 1.8 – Fin d'emploi de madame Léonne Bergeron et une correction au point 2.6
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes du mois d'août 2021
- 1.4 Adoption d'une Politique de télétravail
- 1.5 Adoption du dernier budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
- 1.6 Paiement des heures supplémentaires
- 1.7 Résultat de l'appel d'offres publiques S2021-13 – Manoir Sacré-Cœur
- 1.8 Fin d'emploi de madame Léonne Bergeron

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Modification de la résolution 2015.02.237 - Politique en matière de mesures d'urgence
- 2.2 Modification de la résolution 2021.04.088 – Ensacheuse
- 2.3 Adoption du règlement 2021-464 abrogeant le règlement 2021-463 relatif aux animaux
- 2.4 Adoption du projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 et de son plan de mise en œuvre – MRCAL
- 2.5 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers
- 2.6 Achat d'une remorque – Service des incendies

3 TRANSPORTS

- 3.1 Entériner l'embauche de madame Meghann Jones
- 3.2 Entériner l'embauche de monsieur Yves Lambert
- 3.3 Entériner l'embauche de monsieur David Champagne
- 3.4 Entériner un deuxième épandage d'abat-poussière
- 3.5 Achat d'une faucheuse
- 3.6 Avis de motion – Règlement numéro 2017-409-6 modifiant l'annexe « R » *Limites de vitesse* du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement
- 3.7 Adoption du projet de règlement numéro 2017-409-6 modifiant l'annexe « R » *Limites de vitesse* du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement
- 3.8 Réfection des chemins des Geais-Bleus et des Bouleaux, dossier AIRRL-2020-735

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 2021-465 portant sur l'utilisation de l'eau potable
- 4.2 Adoption du projet de règlement numéro 2021-465 portant sur l'utilisation de l'eau potable
- 4.3 Dépôt du Bilan annuel 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Addenda au contrat pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères
- 5.2 Avis de motion – Règlement numéro 2012-366-1 modifiant l'article 2 du règlement numéro 2012-366 concernant le contrôle obligatoire des plantes nuisibles
- 5.3 Adoption du projet de règlement numéro 2012-366-1 modifiant l'article 2 du règlement numéro 2012-366 concernant le contrôle obligatoire des plantes nuisibles
- 5.4 Offre de service de l'OBV-Ensablement du Petit et Grand lac Nominique
- 5.5 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels pour dépôt d'une demande de certificat d'autorisation – Travaux de dragage

PROJET

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale – Supralocaux Ville de Mont-Laurier
- 6.2 Branchements électriques des thermopompes dans la salle J.-Adolphe-Ardouin
- 6.3 Offre de service de GBA inc. – Annexe chauffée Zamboni
- 6.4 Entériner les achats pour l'aménagement paysager du parc Grégoire-Charbonneau

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Résolution 2021.09.243 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, avec l'ajout de l'item 1.8 – Fin d'emploi de madame Léonne Bergeron et une correction au titre de l'item 2.6. ADOPTÉE

1.2 Résolution 2021.09.244 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 aout 2021

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 aout 2021, tel que présenté. ADOPTÉE

1.3 Résolution 2021.09.245 Autorisation de paiement des comptes du mois d'aout 2021

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois d'aout 2021, totalisant cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-cinq cents (589 974,85 \$). ADOPTÉE

1.4 Résolution 2021.09.246 Adoption d'une Politique de télétravail

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite maintenir l'option du télétravail aux employés admissibles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre en place un cadre de travail régissant le travail à distance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'adopter une Politique de télétravail pour le personnel de la Municipalité. ADOPTÉE

1.5

Résolution 2021.09.247

Adoption du dernier budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT la résolution 2021.01.013 relative à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL);

CONSIDÉRANT la résolution 2021.05.122 relative à l'adoption du budget révisé pour l'année 2021, au 1^{er} avril 2021, de l'OMHHL;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit approuver le dernier budget révisé pour l'année 2021, au 3 juin 2021, de l'OMHHL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'approuver le dernier budget révisé pour l'année 2021 de l'OMHHL.
ADOPTÉE

1.6

Résolution 2021.09.248

Paiement d'heures supplémentaires

CONSIDÉRANT que les contrats de travail des employés-cadres permettent d'effectuer des heures supplémentaires pour assurer les services aux citoyens en cas d'urgence ou encore pour assurer certains services en dehors des heures normales de bureau;

CONSIDÉRANT que dans les dernières années le manque de personnel dans certains services a obligé certains cadres à effectuer des heures supplémentaires;

CONSIDÉRANT que des employés-cadres ont effectué, dans ce contexte, des heures supplémentaires pour assurer les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que des heures supplémentaires pourraient être compensées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'effectuer le paiement d'un total de deux cent trente-cinq (235) heures supplémentaires aux employés-cadres concernés, en plus des charges sociales associées.

ADOPTÉE

1.7

Résolution 2021.09.249

Résultat d'appel d'offres publiques S2021-13 – Manoir Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiques S2021-13 – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour la démolition (déconstruction) du Manoir Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité de sélection de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de GHD Consultants Ltée, au montant de cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (186 989 \$), plus les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour la démolition (déconstruction) du Manoir Sacré-Cœur, le tout conformément à l'appel d'offres S2021-13.

D'autoriser une affectation du surplus accumulé pour défrayer la dépense.

ADOPTÉE

PROJET

1.8

Résolution 2021.09.250
Fin d'emploi de madame Léonne Bergeron

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et madame Léonne Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente par le maire, monsieur Georges Décarie, relative à la fin du lien d'emploi avec madame Bergeron, à compter du 10 septembre 2021.

De remercier madame Bergeron pour ses loyaux services et sa disponibilité ainsi que pour l'intérêt qu'elle a toujours manifesté envers la Municipalité, pendant ses années de service.

ADOPTÉE

2.1

Résolution 2021.09.251
Modification de la résolution 2015.02.037 - Politique en matière de mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 2015.02.037 relative à sa Politique en matière de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Politique prévoit une révision annuelle du plan de mesures d'urgence, lequel est maintenant désigné comme le plan municipal de sécurité civile (PMSC);

CONSIDÉRANT que la mise à jour et la révision du PMSC nécessitent la mobilisation de nombreuses ressources internes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de modifier la résolution 2015.02.037 et de fixer à deux (2) ans la période de mise à jour et de révision du PMSC.

D'informer la direction de la sécurité civile de toute mise à jour.

ADOPTÉE

2.2

Résolution 2021.09.252
Modification de la résolution 2021.04.088 - Ensacheuse

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 2021.04.088 relative à l'achat d'une ensacheuse pour les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que le prix de l'ensacheuse n'est pas de quarante et un mille sept cent cinquante-cinq dollars (41 755 \$) mais plutôt de sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (7 995 \$), plus les taxes applicables et les frais de transport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de modifier la résolution 2021.04.088 relative à l'achat d'une ensacheuse au montant indiqué.

ADOPTÉE

2.3

Résolution 2021.09.253

Adoption du règlement numéro 2021-464 abrogeant le règlement numéro 2021-463 relatif aux animaux

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2021-464 a été harmonisé avec celui de la MRC d'Antoine-Labelle et ceux de l'ensemble des municipalités sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2021-464 abrogeant le règlement numéro 2021-463 relatif aux animaux, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.4

Résolution 2021.09.254

Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 et de son plan de mise en œuvre-MRCAL

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2026 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT que le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC d'Antoine-Labelle et que ceux-ci s'en sont déclarés satisfaits ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le Schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif du Schéma révisé 2021-2026;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle et de son plan de mise en œuvre.

De transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

PROJET

2.5

Résolution 2021.09.255
Programme d'aide financière pour la formation de pompiers

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominigoue désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominigoue prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et/ou de deux pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2.6

Résolution 2021.09.256
Achat d'une remorque - Service des incendies

IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de l'entreprise Gator, en date du 7 août 2021, au montant de huit mille deux cent sept dollars (8 207 \$), plus les taxes applicables, pour l'achat d'une remorque fermée pour le Service des incendies.

ADOPTÉE

3.1

Résolution 2021.09.257
Entériner l'embauche de madame Meghann Jones

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Service des travaux publics pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Meghann Jones, à titre de préposée aux parcs et embellissement, ayant un statut de personne salariée

saisonniers, le tout selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à 100 % de l'échelle salariale dès sa première journée de travail, soit le 10 mai 2021.

ADOPTÉE

3.2 **Résolution 2021.09.258**
Entériner l'embauche de monsieur Yves Lambert

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un poste d'opérateur-journalier au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Yves Lambert, à titre d'opérateur-journalier, ayant un statut d'employé permanent, le tout selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à 100% de l'échelle salariale du poste dès sa première journée de travail, soit le 9 août 2021.

Après la période de probation prévue, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE

3.3 **Résolution 2021.09.259**
Entériner l'embauche de monsieur David Champagne

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un poste de journalier au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur David Champagne, à titre de journalier, ayant un statut d'employé saisonnier, le tout selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à 100% de l'échelle salariale du poste dès sa première journée de travail, soit le 23 août 2021.

Après la période de probation prévue, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE

3.4 **Résolution 2021.09.260**
Entériner un deuxième épandage d'abat-poussière

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner l'octroi d'un contrat de deuxième épandage d'abat-poussière par le directeur du Service des travaux publics, à l'entreprise Multi-Routes inc., pour un montant n'excédant pas vingt mille dollars (20 000 \$).

D'affecter la dépense réelle au surplus accumulé.

ADOPTÉE

3.5 **Résolution 2021.09.261**
Achat d'une faucheuse

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une faucheuse à la disposition du Service des travaux publics, lorsque requis;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par le Groupe JLD-Lague pour l'acquisition d'une faucheuse neuve à disque de marque SIP-ALP 260 au coût de quatorze mille six cent dix-huit dollars (14 618 \$), plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

PROJET

ET RÉSOLU d'autoriser un emprunt au fonds de roulement remboursable en cinq (5) versements égaux, à compter de l'année financière 2022, pour en défrayer la dépense.

ADOPTÉE

3.6 Avis de motion – Règlement numéro 2017-409-6 modifiant l'annexe « R » Limites de vitesse du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement

MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI donne avis de motion du règlement numéro 2017-409-6 modifiant l'annexe « R » *Limites de vitesse* du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement.

3.7 Adoption du projet de règlement numéro 2017-409-6 modifiant l'annexe « R » Limites de vitesse du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement

Je, BRUNO SANSSOUCI, dépose le projet de règlement numéro 2017-409-6 modifiant l'annexe « R » *Limites de vitesse* du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement.

3.8 Résolution 2021.09.262 Réfection des chemins des Geais-Bleus et des Bouleaux, dossier AIRRL-2020-735

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du 24 septembre 2020 du ministre des Transports confirmant une aide financière pour la réfection des chemins des Geais-Bleus et des Bouleaux, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT que suite à cette annonce, les plans et devis pour ce projet ont été livrés en février 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en mars 2021 pour approbation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres publiques a été publié en mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu en avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité était prête à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire dès le mois d'avril 2021;

CONSIDÉRANT que les soumissions étaient valides jusqu'en juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le MAMH a approuvé le règlement d'emprunt en date du 16 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'à cette période-ci de l'année, les entrepreneurs en travaux routiers sont débordés et que des travaux réalisés tardivement en fin d'année, donc par temps froid, signifierait une diminution de la qualité;

CONSIDÉRANT que selon les modalités du programme, les travaux auraient dû être exécutés avant le 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prolongation d'un maximum de douze (12) mois supplémentaires peut être déposée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de demander une prolongation du délai dans le dossier AIRRL-2020-735 et qu'à cet effet la Municipalité s'engage auprès du ministre des Transports à terminer la réfection des chemins des Geais-Bleus et des Bouleaux avant le 24 septembre 2022.

ADOPTÉE

4.1 Avis de motion – Règlement numéro 2021-465 portant sur l'utilisation de l'eau potable

MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS donne avis de motion du règlement numéro 2021-465 portant sur l'utilisation de l'eau potable.

4.2 Adoption du projet de règlement numéro 2021-465 portant sur l'utilisation de l'eau potable

Je, SYLVAIN GÉLINAS, dépose le projet de règlement numéro 2021-465 portant sur l'utilisation de l'eau potable.

**4.3 Résolution 2021.09.263
Dépôt du Bilan annuel 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable, la Municipalité doit présenter un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel pour l'année 2020 a été produit et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de recevoir pour dépôt le Bilan annuel 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, tel que présenté.

ADOPTÉE

**5.1 Résolution 2021.09.264
Addenda au contrat pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification au nombre d'heures inscrit au contrat de madame Annie Varennes pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que le nombre réel d'heures est de mille trois cent quatre-vingt-seize (1 396) au lieu de mille deux cent cinquante-neuf (1 259);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le maire et le directeur général, de l'addenda no 2 du contrat de madame Annie Varennes, pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères, pour un montant additionnel de trois mille cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-quatre cents (3 163,84 \$), soit l'ajout de cent trente-sept (137) heures, pour l'année 2021.

ADOPTÉE

5.2 Avis de motion – Règlement numéro 2012-366-1 modifiant l'article 2 du règlement numéro 2012-366 concernant le contrôle obligatoire des plantes nuisibles

MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 2012-366-1 modifiant l'article 2 du règlement numéro 2012-366 concernant le contrôle obligatoire des plantes nuisibles.

5.3 Adoption du projet de règlement numéro 2012-366-1 modifiant l'article 2 du règlement numéro 2012-366 concernant le contrôle obligatoire des plantes nuisible

Je, FRANCINE LÉTOURNEAU, dépose le projet de règlement numéro 2012-366-1 modifiant l'article 2 du règlement numéro 2012-366 concernant le contrôle obligatoire des plantes nuisibles.

PROJET

- 5.4** **Résolution 2021.09.265**
Offre de service de l'OBV-Ensablement du Petit et Grand lac Nominique
- CONSIDÉRANT la problématique de l'ensablement marqué dans l'exutoire du lac Barrière vers le Grand lac Nominique;
- CONSIDÉRANT que cette situation limite la circulation des embarcations motorisées entre le Grand lac Nominique et le lac Barrière;
- CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) pour un plan d'intervention stratégique pour la gestion des eaux pluviales du bassin versant du Petit et Grand lac Nominique;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI
- ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de l'OBV au montant de onze mille deux cent un dollar (11 201 \$), plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE
- 5.5** **Résolution 2021.09.266**
Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels pour dépôt d'une demande de certificat d'autorisation – Travaux de dragage
- CONSIDÉRANT la problématique de faible niveau d'eau près du débarcadère de la rue des Pommiers, pour accéder en embarcation au Grand lac Nominique;
- CONSIDÉRANT que du dragage a déjà été effectué dans ce secteur en 1991;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE
- ET RÉSOLU d'autoriser le lancement des différentes étapes d'appel d'offres pour obtenir les services professionnels requis pour déposer une demande de certification d'autorisation pour des travaux de dragage.
- ADOPTÉE
- 6.1** **Résolution 2021.09.267**
Renouvellement de l'entente intermunicipale – Supralocaux Ville de Mont-Laurier
- CONSIDÉRANT l'entente signée entre les parties en 2015, incluant l'annexe signée en 2017;
- CONSIDÉRANT le comité de négociation des activités et équipements supralocaux, désigné par 16 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, lors du conseil des maires de mai 2019, pour les représenter;
- CONSIDÉRANT les différentes rencontres de négociation entre le comité et la Ville de Mont-Laurier;
- CONSIDÉRANT que suite aux rencontres de négociation, le comité a accepté de renouveler l'entente signée entre les parties en 2015, incluant l'annexe signée en 2017, suivant les mêmes termes;
- CONSIDÉRANT que les parties conviennent que pour la durée de ce renouvellement, le kiosque d'information touristique de Mont-Laurier, le Centre d'exposition et l'aéroport de Mont-Laurier ne sont pas des équipements supralocaux et qu'ils sont à la charge de la Ville de Mont-Laurier;
- CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent, pour la durée de ce renouvellement, le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier, des équipements du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier;
- CONSIDÉRANT que les articles suivants font partie intégrante de l'entente :

PROJET

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent renouvellement a pour objet de poursuivre, selon les mêmes termes, l'entente signée entre les parties en 2015 sous réserve des termes convenus dans l'annexe signée en 2017.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTAGE DU FINANCEMENT

Les modalités de partage du financement demeurent les mêmes que celles établies dans l'entente de 2015 sous réserve des modalités établies dans l'annexe signée en 2017.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les états financiers de l'année 2020, la Ville de Mont-Laurier acheminera une nouvelle facture le 30 août 2021 et les sommes dues seront payables en un seul versement dans les 30 jours de l'envoi de la facture.

Pour les états financiers de l'année 2021, les modalités de paiement de l'entente s'appliqueront.

ARTICLE 4: DURÉE

L'entente intermunicipale signée par les parties en 2015, incluant l'annexe signée en 2017, est ainsi renouvelée et expire le 31 décembre 2022.

Advenant un non-renouvellement au 31 décembre 2022, l'entente se poursuit en 2023 selon le mode de répartition prévu dans l'entente et son annexe.

ARTICLE 5 : SIGNATURE

En place et lieu de signature, chacune des municipalités fera parvenir une résolution d'ici le 15 août 2021. Celles-ci seront jointes à l'entente pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de renouveler l'entente intermunicipale – Supralocaux Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

6.2

Résolution 2021.09.268

Branchements électriques des thermopompes dans la salle J.-Adolphe-Ardouin

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021.07.221 relative à l'installation de trois thermopompes murales dans la salle J.-Adolphe-Ardouin;

CONSIDÉRANT la soumission de Champagne Électrique inc. pour effectuer les branchements électriques nécessaires à leur l'installation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'entériner le contrat octroyé à Champagne Électrique inc. au montant de mille neuf cent soixante-neuf dollars et cinquante-neuf cents (1 969,59 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser une affectation du surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE

PROJET

6.3

Résolution 2021.09.269
Offre de service de GBA inc. - Annexe chauffée Zamboni

CONSIDÉRANT la résolution 2021.06.187 relative à l'acquisition d'une surfaceuse Zamboni réusinée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Grume bureau d'architecture inc. (GBA) pour les services professionnels d'architecture pour le relevé de l'existant et les plans et devis pour la construction d'une annexe chauffée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de GBA inc. au montant de quatre mille dollars (4 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.4

Résolution 2021.09.270
Entériner les achats pour l'aménagement paysager du parc Grégoire-Charbonneau

CONSIDÉRANT la soumission de Multi-Services ML pour l'aménagement paysager du parc Grégoire-Charbonneau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'entériner les achats de la soumission de Multi-Services ML, au montant de trente-quatre mille deux cents dollars (34 200 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser une affectation du Fonds de parcs et terrains de jeux pour en défrayer la dépense.

ADOPTÉE

ACTIVITÉS À VENIR

7

PÉRIODE DE QUESTIONS

8

Résolution 2021.09.271
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour
Directeur général

PROJET

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour
Directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.